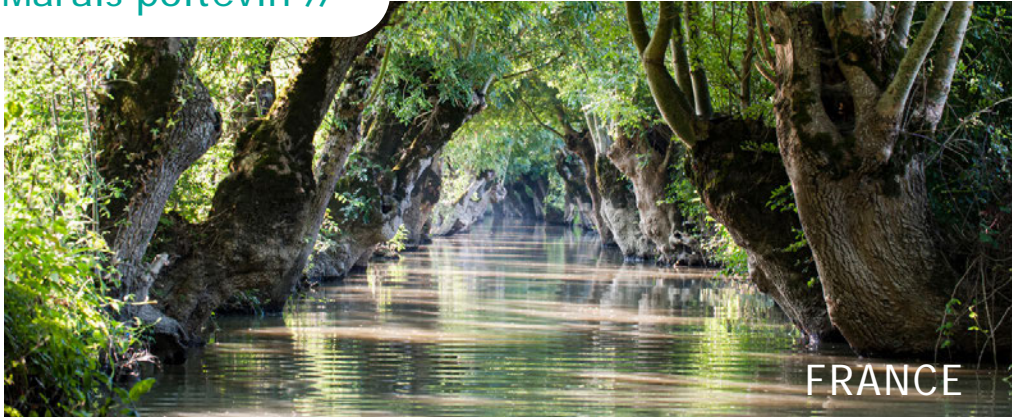


# Marais poitevin //



SITE RAMSAR  
NUMÉRO  
**2531**



Surface :  
**69 034 ha**

Date d'inscription :  
**23 novembre 2023**

Coordonnées :  
**46° 18' N 0° 58' W**

## Résumé

Le Marais poitevin est la plus grande zone humide de la façade atlantique. Cet ancien golfe marin aménagé par les hommes depuis le Moyen-Âge, présente une grande richesse écologique.

Il est composé d'une diversité de milieux répartis dans trois grandes entités géographiques :

- le littoral, composé de dunes, vasières et falaises sur 150 km ;
- les marais desséchés, larges étendues ouvertes parcourues de canaux ;
- les marais mouillés, où chemins d'eau, lignes d'arbres et prairies forment un paysage unique.

## Importance internationale

Le Marais poitevin accueille une diversité d'habitats et d'espèces reconnus d'intérêt européen parmi les plus riches au niveau des zones humides françaises.

Sa situation géographique lui confère un rôle stratégique dans la migration de nombreuses espèces d'oiseaux qui trouvent repos et nourriture, en particulier dans la Baie de l'Aiguillon.

La variété et la densité de ses milieux aquatiques lui permettent aussi d'accueillir plusieurs espèces de poissons migrateurs dont l'emblématique anguille d'Europe.

## Localisation générale

Le Marais poitevin se situe sur la façade atlantique, à mi-chemin entre le nord et le sud de la France, au croisement de deux grandes régions :

Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire; et de trois départements :

Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime.



Marais poitevin



## Services rendus par les zones humides

Porteuses de valeurs biologiques, paysagères, culturelles, esthétiques et économiques, les zones humides présentent un bénéfice pour tous.

Ainsi, le Marais poitevin participe à réguler le climat en stockant le carbone et à recueillir et épurer les eaux. Il offre aussi des lieux de fraîcheur appréciés par les habitants et les visiteurs.



## Facteurs défavorables

Le Marais poitevin, aménagé depuis des siècles, doit constamment concilier les activités humaines, la protection de la nature et la gestion de l'eau.

La place de l'agriculture y est essentielle.

Sous la pression des cultures céréalières, la préservation des prairies naturelles associées à l'élevage est un enjeu majeur.

La gestion de ce milieu complexe nécessite l'engagement et l'articulation de nombreux acteurs.



## Quatre espèces représentatives du site

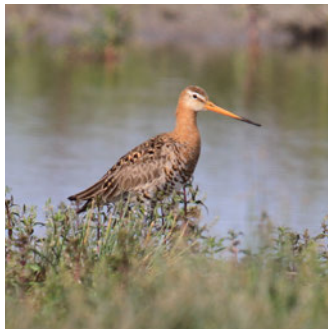


**ANGUILLE D'EUROPE**  
(*Anguilla anguilla*)

Nées dans la mer des Sargasses, les larves d'Anguille sont portées par les courants marins jusque sur la côte atlantique.

Elles se transforment en civelles avant de gagner les milieux aquatiques littoraux et remonter les fleuves et leurs affluents.

Autrefois abondante en France métropolitaine, l'Anguille reste très présente dans le Marais poitevin qui joue un rôle majeur dans sa préservation.



**BARGE À QUEUE NOIRE**  
(*Limosa limosa*)

Les barges à queue noire stationnent habituellement dans les prairies humides.

Le Marais poitevin accueille des groupes de plusieurs milliers d'individus durant la période de migration pré-nuptiale, entre février et mars.

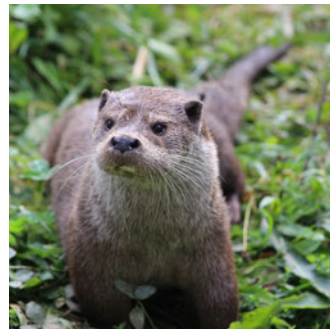
On retrouve les barges principalement dans les marais communaux (les estives du Marais poitevin) où quelques couples restent pour nicher au printemps.



**IRIS MARITIME**  
(*Iris reichenbachiana*)

Plante emblématique des prairies « subsaumâtres » situées à l'ouest du Marais poitevin, l'Iris bâtard profite des dépressions humides pour fleurir au printemps.

Sensible aux pratiques agricoles, c'est une plante remarquable des prairies naturelles du Marais qui font l'objet d'un programme de préservation.



**LOUTRE D'EUROPE**  
(*Lutra lutra*)

La Loutre d'Europe est un mammifère carnivore semi-aquatique.

Elle occupe l'ensemble du Marais poitevin et de ses affluents.

Le Parc installe des passages à loutres sous les routes ou les ponts pour assurer la continuité écologique des milieux aquatiques et ainsi éviter les collisions routières.



## Biodiversité

Le Marais poitevin présente une grande richesse biologique : on y recense 337 espèces d'oiseaux, plus de 1 000 espèces de plantes, d'importantes surfaces de prairies naturelles dont certaines gérées en pâturage collectif, près de 5 000 hectares de vasières, des boisements humides, un réseau hydraulique d'environ 8 200 km...

Cette richesse a permis d'inscrire 68 023 hectares au titre du réseau Natura 2000 auxquels ont été ajoutés 1 011 hectares de milieux naturels pour constituer le site Ramsar.

L'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin assure le suivi de l'évolution des espèces et des habitats. Ses données sont consultables sur : [biodiversité.parc-marais-poitevin.fr](http://biodiversité.parc-marais-poitevin.fr).

## Gestion et conservation



Ce territoire est géré par de multiples acteurs investis en fonction de leurs missions et de leurs compétences : un Parc naturel régional, des syndicats mixtes « gémapiens », des associations syndicales de marais, une Institution interdépartementale qui gère le domaine public fluvial de la Sèvre niortaise, un Etablissement public du Marais poitevin (EPMP), des Conservatoires d'espaces naturels, des Réserves naturelles...

La gestion du site Ramsar est portée par le Parc naturel régional du Marais poitevin qui assure l'animation du document d'objectifs Natura 2000 aux côtés de l'EPMP. Le comité de pilotage Natura 2000 assure le suivi du site Ramsar. Il réunit 255 membres - gestionnaires et représentants du territoire - pouvant mettre en œuvre des actions de valorisation écologique et pédagogique de la zone humide.

En complément, un comité de suivi Ramsar est associé à la programmation, au suivi des actions du Marais poitevin et aux travaux du réseau Ramsar national.



### La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.